

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **31 mai 2021**

Décision n° **CP-2021-0638**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Solaize

objet : Voirie - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située 55 rue du 11 novembre 1918

service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Vessiller

Présidente : Madame Emeline Baume

Date de convocation de la Commission permanente : mercredi 12 mai 2021

Secrétaire élu : Madame Nathalie Dehan

Affiché le : mardi 1er juin 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, M. Marion, Mme Runel, M. Debû, Mme Fréty, M. Ray, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Boumertit, Mme Dehan, M. Bub, Mme Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, M. Gascon, Mme Fautra, M. Vincendet, Mme Pouzergue, M. Charmot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mme Nachury, M. Buffet, Mme Crespy, M. Seguin, Mme Corsale, MM. Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, MM. Kabalo, Grivel, Mme Asti-Lapperrière, M. Vincent, Mme Fournillon, M. Pelaez, Mme Sibeud, M. Geourjon, Mme Frier.

Commission permanente du 31 mai 2021**Décision n° CP-2021-0638**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Solaize

objet : **Voirie - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située 55 rue du 11 novembre 1918**

service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 10 mai 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

L'opération n° 0P09O5579A fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026 votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

I - Contexte

Dans le cadre de la requalification des rues du 11 novembre 1918 et Chantabeau et de la route de Feyzin à Solaize, visant à répondre aux enjeux de sécurisation des cheminements piétons et de l'ensemble des déplacements, la Métropole de Lyon doit acquérir une parcelle de terrain nu issue de la parcelle cadastrée AP 170p d'une superficie d'environ 15 m² concernée au plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) par l'emplacement réservé de voirie n° 10.

À ce titre, par décision n° CP-2019-3263 du 8 juillet 2019, la Commission permanente a prononcé l'engagement de la procédure d'expropriation en vue du projet de requalification des rues du 11 novembre 1918 et Chantabeau et de la route de Feyzin à Solaize.

II - Désignation du bien acquis

Cette parcelle est située 55 rue du 11 novembre 1918 à Solaize et appartient à monsieur Michel Mirabel.

III - Travaux

En outre, la Métropole fera procéder à sa charge aux travaux suivants :

1° - Travaux de démolition

- démolition du mur de clôture existant le long de la rue du 11 novembre et du mur en retour sur une longueur d'environ 11 m jusqu'aux coffrets électriques,
- terrassement sur la limite séparative de la propriété sur environ 1,50 m sur une profondeur de 0,90 m.

2° - Reconstruction de la nouvelle limite

- réalisation d'un mur de clôture,
- habillage du mur par un enduit à la chaux,
- reprise des revêtements de sol en gravier pour la partie intérieure,
- protection et conservation des coffres encastrés dans le mur de retour,
- reprise du regard des eaux pluviales et raccordement au réseau métropolitain.

IV - Conditions de l'acquisition

Aux termes du compromis, l'acquisition de cette parcelle interviendrait au prix de 600 € soit 40 € le mètre carré, au titre de la valeur vénale du bien, auquel s'ajoute une indemnité de remploi de 120 €, soit un montant total de 720 €, bien cédé libre de toute occupation ou location ;

Cette parcelle devra être intégrée dans le domaine public de voirie métropolitain après réalisation des travaux ;

Vu les termes de l'avis de la Direction de l'immobilier de l'État (DIE) du 7 avril 2021, figurant en pièce jointe ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Métropole, à titre onéreux, pour un montant de 600 €, soit 40 € le mètre carré, au titre de la valeur vénale du bien, auquel s'ajoute une indemnité de remploi de 120 €, soit un montant total de 720 €, d'une parcelle de terrain nu issue de la parcelle cadastrée AP 170p d'une superficie d'environ 15 m², concernée au PLU-H par les emplacements réservés n° 10, située rue du 11 novembre 1918 à Solaize et appartenant à monsieur Michel Mirabel dans le cadre de la requalification des rues du 11 novembre 1918 et Chantabeau et de la route de Feyzin à Solaize.

2° - Autorise le Président de la Métropole à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée le 5 novembre 2018, pour un montant de 3 070 000 € en dépenses, sur l'opération n° 0P09O5579A.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2021 - chapitre 21 - compte 2112 - fonction 844, pour un montant de 720 € correspondant au prix de l'acquisition et de 900 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 1 juin 2021.